Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260217-2026_1_02-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_1_02

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Stéphanie SIMON, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Roméo AUNAY, Céline PETETIN, Franck WALLON et James TESSON.
Absentes et excusées :

- Jennifer NOU pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON
- Daphné HERMÈS pouvoir à Annick JAFFRES

Secrétaire de séance : Patrice DENIEL

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 18 février 2026

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Vote contre	Abstention
17	15	2	17	0	0

Objet :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : CONVENTION 2026-2029

Exposé :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil stratégique de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), le syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry (SIPP) et les 22 communes membres. Elle vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en faveur de la cohésion sociale sur le territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel.

La CTG 2026-2029, coconstruite avec l'ensemble des partenaires, s'inscrit dans la continuité des engagements pris depuis 2021 et intègre les évolutions législatives, notamment la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Elle couvre les champs suivants :

- Petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Parentalité ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

Le diagnostic partagé, réalisé à l'issue de la CTG actuelle, a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire, notamment :

- L'accompagnement d'un service public de la petite enfance lisible et coordonné ;
- L'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles, en anticipant la baisse démographique ;
- La mutualisation des moyens et la professionnalisation des équipes ;
- L'amélioration de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260217-2026_1_02-DE

La gouvernance de la CTG repose sur un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, associant les acteurs locaux. La convention prévoit également des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision à mi-parcours (mars 2027).

La signature de cette convention permettra de mobiliser des financements bonifiés de la CAF et de renforcer la coopération entre les collectivités et les partenaires institutionnels.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales,

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Article 1 : **Acte le principe de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, les 22 communes membres, le SIPP, le Département du Finistère et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.**

Article 2 : **Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029, ainsi que ses annexes.**

Article 3 : **Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la CAF du Finistère, au Département du Finistère et aux communes membres.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Patrice DENIEL